Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 004-210401402-20260605-282026-DE

MAIRIE DES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **N°28/2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.
Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, BRAME Noémie, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole MONCHIETTO, Denise, DETOEUF Diane et Messieurs COSTE Alain, BOREL Yves, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, MARHUENDA Thierry.
Secrétaire de séance : Madame COSTE Sylvie
Convocation du 29/05/2026
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11

OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL ET LA GARDE DES CHIENS ERRANTS AVEC L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de l'association canine Sisteronaise relative à l'accueil et à la garde des chiens errants ou dangereux.

Monsieur le Maire indique que la cotisation est fixée à 1.30 € par habitant soit pour l'année 2026, une cotisation de 174.20 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la convention de l'association canine Sisteronaise présentée ci-dessus ;**
- **valide le montant de la cotisation sera de 174.20 € pour l'année 2026 ;**
- **dit que les crédits seront prévus au budget 2026 ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 08 juin 2026,
Le Maire,
Alain COSTE

La secrétaire
Sylvie COSTE

MAIRIE DES OMERGUES (Alpes de Haute Provence)